

Au sein du réseau prévention, la Carsat développe et coordonne la prévention des risques professionnels dans sa circonscription (Nord - Pas-de-Calais et Picardie). Elle aide les entreprises et les branches professionnelles à évaluer leurs risques et les conseille sur les actions à mettre en œuvre.

nos missions

- accompagner les entreprises dans leurs démarches de prévention,
- calculer et fixer la contribution de chaque entreprise au financement du risque accident du travail/maladie professionnelle (AT/MP),
- servir l'allocation de cessation anticipée d'activité aux travailleurs de l'amiante.

notre offre de services

- conseil et contrôle en matière d'évaluation des risques professionnels,
- formation à la prévention,
- aides financières à la mise en place des dispositifs de prévention et d'amélioration des conditions de travail,
- information, sensibilisation et mise à disposition de ressources documentaires,
- appui technique et aide à l'objectivation des risques professionnels par l'action des Lerp (Laboratoires d'Evaluation des Risques Professionnels).



les risques professionnels...

... par la tarification du taux AT/MP



La cotisation "accident du travail" permet de couvrir les risques :

- accidents du travail,
- accidents de trajet,
- maladies professionnelles.

Le rôle du **service Tarification** est de :

- recueillir les éléments statistiques et financiers permettant de calculer le taux de cotisation de l'employeur ;
- notifier le taux annuel de cotisation.



tarification@carsat-nordpicardie.fr
T. 0 821 10 59 60 (0,09 €/mn)

... par l'allocation aux travailleurs de l'amiante

Créée en 1999, l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (Ata) est destinée aux salariés ou anciens salariés d'établissements appartenant à certains des secteurs d'activité dans lesquels l'amiante a été utilisé ou reconnus atteints d'une maladie d'origine professionnelle causée par l'amiante. Elle leur permet de cesser leur activité et de percevoir une allocation jusqu'à la date à laquelle leur droit à une retraite au taux plein du régime général est ouvert.



amiante@carsat-nordpicardie.fr
T. 0 971 10 59 59 (prix d'un appel local)

prévenir & assurer

les risques professionnels



Carsat
Retraite & Santé
au travail
Nord - Picardie

SECURITE SOCIALE
**L'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Nord-Picardie

carsat ?

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, anciennement connue sous le sigle Cram, est un organisme de droit privé chargé d'un service public.

La loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) de 2009 consacre les missions de la Carsat : le service de la retraite au salarié, l'aide et l'accompagnement aux assurés fragilisés ainsi que la prévention-tarification des risques professionnels auprès des entreprises.

assurance maladie risques professionnels ?

La branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale développe une **gestion du risque professionnel** au sein de laquelle la **prévention** tient une place particulière.

Les risques liés au travail peuvent être évités, ou au moins maîtrisés.

Ce qui importe, c'est de préserver la santé et la sécurité des salariés dans l'entreprise.

comment ?

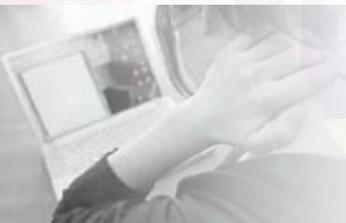
Notre stratégie :

- promouvoir la prévention auprès des employeurs et des salariés,
- agir ensemble sur les risques prioritaires pour gagner en efficacité,
- favoriser l'engagement des entreprises et anticiper les besoins en prévention.

prévenir & assurer



... par du conseil et du contrôle en entreprise



Cinq départements englobés dans le périmètre d'action de la **Carsat Nord-Picardie** sont couverts : Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme.

Focus : TMS

Les Troubles Musculo-Squelettiques (première cause de maladie professionnelle en France) recouvrent un large éventail de pathologies touchant les tissus mous à la périphérie des articulations. Ils résultent d'un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles des personnes et les sollicitations qui apparaissent dans un contexte de travail, notamment sans possibilité de récupération suffisante.

Des cellules d'appui (**ergonome, médecin**), des équipes d'**ingénieurs-conseils** et de **contrôleurs de sécurité** à votre disposition pour vous aider à :

- établir un diagnostic du ou des risques spécifiques à votre entreprise ou votre domaine d'activité ;
- tracer un plan de prévention cohérent et adapté ;
- identifier les interlocuteurs et mobiliser les ressources adéquates ;
- étudier l'environnement et les postes de travail.

Focus : RPS

Les risques psychosociaux sont d'origine et de nature variées. On les appelle « psychosociaux » car ils affectent le lien qu'établit l'individu avec son travail. Sous l'entité RPS, on entend stress, mais aussi violences internes (harcèlement moral, sexuel) et violences externes (exercées par des personnes extérieures à l'entreprise à l'encontre des salariés).

contactez votre correspondant

www.carsat-nordpicardie.fr/
Gestion des risques professionnels/Que cherchez-vous ?
ou contactprevention@carsat-nordpicardie.fr
ou T. 0821 10 59 60 (0,09 €/mn)

... par des aides financières

Focus : AFS

Les aides financières simplifiées sont des mesures d'accompagnement de la Carsat, soumises à conditions, proposées aux entreprises de moins de 50 salariés, permettant la mise en œuvre d'une mesure de prévention d'un risque, par un investissement approprié ou une aide pour le recours à un consultant ou à des actions de formation.

Des aides financières ciblées ont été mises en place, dans le but affiché d'améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail. Utilisez-les pour financer les actions que vous avez inscrites dans votre plan d'actions annuel (document unique) ! Renseignez-vous sur les conditions requises pour bénéficier des **aides financières**.

les incitations financières

contratprevention@carsat-nordpicardie.fr
T. 03 20 05 79 39

... par la formation

Prévenir les risques professionnels, c'est évoluer constamment pour s'adapter aux mutations des corps de métier, des secteurs d'activité. Notre **offre de formation** s'adresse aux salariés, membres de CHSCT, animateurs santé sécurité et aux dirigeants d'entreprises, au plus près des situations de travail.

Renseignez-vous sur nos formations

<http://www.carsat-nordpicardie.fr/ServicesAuxEntreprises/GestionDesRisques/formation>

la formation

formation.grp@carsat-nordpicardie.fr
T. 03 20 05 61 77

... par l'information et la sensibilisation à la prévention

Retrouvez nos manifestations et le programme des « Rendez-vous de la Prévention » sur : <http://www.carsat-nordpicardie.fr>

Les « rendez-vous de la Prévention » sont organisés pour vous régulièrement et sur plusieurs sites des cinq départements. Ce sont des rencontres courtes, concrètes, propices au dialogue, sur des sujets particuliers de prévention. La Carsat Nord-Picardie participe également à des **forums, manifestations, salons**, au côté des autres acteurs de prévention. **Inscrivez-vous !**

les rendez-vous de la prévention

sensibilisation.prevention@carsat-nordpicardie.fr
T. 03 20 05 65 57

... par des ressources documentaires

N'hésitez pas à contacter le **Bureau d'Etudes et de Documentation** (BED) de la Carsat pour toute recherche documentaire sur un thème de prévention ! Brochures sur les risques professionnels, affiches, DVD, publications réalisées par l'**INRS** sont à votre disposition gratuitement (pour toute entreprise cotisant au régime général).

Les documentations Carsat et INRS peuvent être commandées auprès de la Carsat Nord-Picardie, sur les sites internet www.carsat-nordpicardie.fr ou www.inrs.fr

le bureau d'études et de documentation

bedprevention@carsat-nordpicardie.fr
T. 03 20 05 60 28

... par l'action des LERP (laboratoires d'évaluation des risques professionnels)

Focus : CMR

On qualifie de CMR les substances chimiques présentant un effet Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la reproduction (Reprotoxique). La singularité de ce risque réside dans le caractère différé des conséquences. L'action de prévention se concentre sur la suppression des expositions par la substitution des substances, sinon sur la réduction de l'exposition au risque au niveau le plus bas possible.

Les **laboratoires d'évaluation des risques professionnels** sont constitués de deux unités :

- le **Centre de Mesures Physiques Nord-Picardie** (CMPNP)
- et le **Laboratoire Interrégional de Chimie-Toxicologie** (LICT).

Leur objectif est d'évaluer les risques chimiques, physiques et biologiques auxquels sont exposés les salariés dans le cadre du travail afin de les supprimer, sinon de les réduire. Des cellules propres aux risques chimiques, physiques et biologiques sont à votre disposition pour toute question sur le sujet.

les laboratoires d'évaluation des risques professionnels

risque.chimique@carsat-nordpicardie.fr
risque.biologique@carsat-nordpicardie.fr
risque.physique@carsat-nordpicardie.fr
T. 0 821 10 59 60 (0,09 €/mn)

